



**HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A LA CHARGE DU VENDEUR - au 1er Janvier 2019**

Montants TTC (T.V.A à 20 %), calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

**HABITATION\***

7 000 € TTC	Pour la part comprise entre	1 €	et	50 000 €
10 000 € TTC	Pour la part comprise entre	50 001 €	et	150 000 €
8 % TTC	Pour la part comprise entre	150 001 €	et	200 000 €
7 % TTC	Pour la part comprise entre	200 001 €	et	250 000 €
6 % TTC	Pour la part comprise entre	250 001 €	et	350 000 €
5 % TTC	Pour la part comprise entre	350 001 €	et	Au delà

**TERRAIN\***

19 % TTC	Pour la part comprise entre	1 €	et	53 000 €
17 % TTC	Pour la part comprise entre	53 001 €	et	99 000 €
13 % TTC	Pour la part comprise entre	99 001 €	et	150 000 €
7 % TTC	Pour la part comprise entre	150 001 €	et	Au delà

**COMMERCIAL / INDUSTRIEL**

10 % TTC avec un minimum de 12000 € TTC

**LOCATION**

Les honoraires sont répartis de la façon suivante, à l'identique pour le bailleur et le locataire.

Visites, étude préalable du dossier, rédaction du bail .....	8 € TTC / m <sup>2</sup>
Rédaction de l'état des lieux .....	3 € TTC / m <sup>2</sup>

Aucuns honoraires et aucuns frais ne sont dûs avant la conclusion d'un mandat

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

\*les tranches ne sont pas cumulables entre elles

La délivrance d'une note est obligatoire

**MÉRET IMMOBILIER SARL**